



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECTORAT**

Rennes, vendredi 17 juin 2022

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
de circonscription

Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement

s/c Madame et Messieurs les directeurs  
académiques des services de l'Éducation  
nationale

**Nom du service**

DIPATE 3

Affaire suivie par :

Dominique pauvert

T 02 23 21 75 47

[dominique.pauvert@ac-rennes.fr](mailto:dominique.pauvert@ac-rennes.fr)

96 rue d'Antrain - CS 10503

35705 RENNES Cedex 7

**Axe 2.1 développer une politique RH impliquant chaque acteur**



**Objet : accueil de volontaires en service civique à la rentrée 2022**

**Annexes**

- Annexe 1 : fiches relatives aux missions
- Annexe 2 : pas à pas pour le dépôt et la validation des offres

Les établissements et les écoles qui le souhaitent pourront accueillir, à **la rentrée prochaine** pour **une durée de 6 à 10 mois**, un ou plusieurs volontaires **de 18 à 25 ans** (30 ans pour les jeunes en situation de handicap) aspirant à effectuer une mission d'intérêt général dans le domaine de l'éducation.

Ce dispositif qui a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale favorise notamment l'insertion des jeunes à travers leur engagement, tout en leur permettant de développer leurs compétences.

Il a vocation à faire émerger une génération de citoyens engagés souhaitant consacrer du temps au service de la collectivité à travers une expérience reconnue et valorisée dans leur parcours. Ils peuvent prendre part et contribuer notamment au **dispositif «génération 2024»**. Dans les collèges, les volontaires en service civique contribueront notamment au **dispositif «devoirs faits»**.

Les thématiques des missions définies par le ministère en concertation avec l'Agence du service civique sont jointes en **annexe 1**. Ces missions doivent pouvoir être adaptées aux capacités et aux aspirations des volontaires. Le seul critère de recrutement est la motivation des candidats ; sont accueillis en service civique des jeunes de tous niveaux de formation initiale.

Au quotidien, un tuteur identifié accompagne le volontaire dans l'accomplissement de sa mission et dans sa réflexion pour la construction d'un projet d'avenir. Ces missions doivent être clairement définies et distinctes des fonctions d'un personnel AED, AESH, ATSEM. Le volontaire en Service Civique est lié par **un contrat d'engagement** au Rectorat pour une **durée hebdomadaire de 30 heures**.

J'attire tout particulièrement **vo**tre attention sur les demandes pour l'année 2022-2023 qui sont à formuler sur le lien colibri (Cf. annexe 2) suivant :

<https://demarches-rennes.colibris.education.gouv.fr/appel-a-projet-service-civique/>

**Pour le 1<sup>er</sup> degré, les directeurs et directrices d'école déposeront** sur la plateforme colibri **les offres de missions. Les IEN de circonscriptions les valideront** via l'application Colibri et la DIPATE les publiera.

**Pour le 2<sup>nd</sup> degré, les chef(fes) d'établissement déposeront les offres de missions sur Colibri** et la DIPATE les publiera.

Je vous remercie de votre précieuse contribution à la réussite de ce dispositif dans notre académie.

Pour le Recteur et par délégation  
La Secrétaire Générale



Marine Lamotte d'Incamps